



MISSION D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES TERRAINS URBAINS ET RURAUX
THE URBAN AND RURAL LAND DEVELOPMENT AND EQUIPMENT AUTHORITY

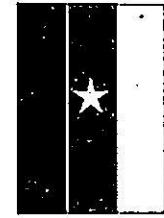
(Crée par Décret/Created by decree N° 77/193 du 23/06/77)

Transformée par Décret / Transformed by decree par N° 2019/208 du 25/04/2019)

B.P./P.O BOX1248 YAOUNDE - TEL: 222.22.31.13 /222.22.21.02/222.23.13.23/ FAX: 222.23.31.90

Web: www.Maetur-cameroun.com

Réf.: DJSI/SMA/er



DECISION N° 018 Du 14 SEPT 2023

Portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert N°2023/005/MAETUR DU 22/06/2023, pour la réalisation des travaux de terrassement du lotissement de BOTA à LIMBE (Opération 605).

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAETUR

- Vu Le Décret n° 77/193 du 23 juin 1977 portant création de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux et modifié par le Décret n° 82/599 du 25 novembre 1982 ;
- Vu Le Décret n° 2019/208 du 25 avril 2019 portant transformation, en société à capital public, de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des Entreprises publiques ;
- Vu Le Procès-Verbal de la séance N°013 du 31/08/2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAETUR ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – La réalisation des travaux de terrassement du lotissement de BOTA à LIMBE (Opération 605), est attribuée à l'Entreprise **GROUPEMENT SMAH TP SARL ET PRE&CIE BTP SARL** aux conditions suivantes :

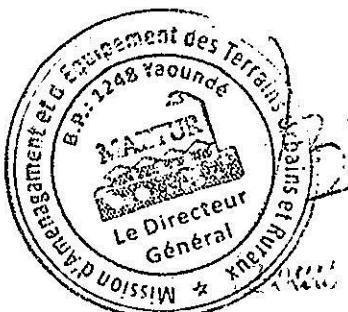
Adjudicataire	Montant en F CFA		Délai
	HTVA	TTC	
GROUPEMENT SMAH TP SARL ET PRE&CIE BTP SARL	71 683 100	85 482 097	CINQ (05) MOIS.

ARTICLE 2 – Les Entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine au Secrétariat du Service des Marchés sis à l'immeuble siège de la MAETUR, deuxième étage porte 401. Passé ce délai, lesdites Offres seront détruites.

ARTICLE 3 - La présente Décision est établie pour servir et valoir ce que de droit, et sera communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 14 SEPT 2023

Le Directeur Général de la MAETUR



Roger Manga